

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 septembre 2025 à 20 heures 30 minutes
La salle du Presbytère

Quorum : 6

Présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) : Néant

Absent(s) : Néant

Excusé(s) : Néant

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

1 - Approbation du PV de la séance du 10/07/2025

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Procès Verbal de la séance du 10/07/2025, envoyé par mail le 25/07/2025.

APPROUVÉ à l'unanimité

2 - Aquisition parcelle B946

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL02_09042019 concernant l'aquisition de diverses parcelles au quartier de la Gare, en vue de régulariser les limites de parcelles et schéma de voirie.

Mme Jacques ayant vendu sa propriété, il convient d'établir un acte d'aquisition avec les nouveaux propriétaires, indivision Bertho. Selon le document d'arpentage vérifié et numéroté le 31/01/2025 à Privas, il s'agit de la parcelle B946 d'une contenance de 02a54ca.

Cette aquisition se fera dans les conditions de la délibération DEL02_09042019, à savoir à l'EURO SYMBOLIQUE la parcelle.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'acquisition, au quartier de La Gare, de la parcelle B 946 d'une contenance de 02 a 54 ca, à l'EURO SYMBOLIQUE la parcelle ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces se rapportant à cette acquisition ;
- S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Rectification tableau subventions aux associations 2025

Le Maire rappelle la délibération DEL02_08042025, du 8 avril 2025, attribuant les subventions aux associations.

Le montant total alloué est de 5 000 €, dont 2 700 € pour les subventions exceptionnelles et 2 300 € pour les subventions de fonctionnement.

Il informe le Conseil Municipal que le tableau des subventions exceptionnelles comporte une erreur de frappe. En effet, la ligne "LA MIE DU FOUR" (avec 100 € accordés) figure à tort.

Afin d'être en conformité avec le vote, il propose de rédiger une nouvelle délibération.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et conformément au vote du 08/04/2025 :

APPROUVE la correction du tableau des subventions comme suit :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ACCORDÉ
AMICALE LAÏQUE	800 €
ENTRETIEN CHEMINS ET DECOUVERTE	700 €
ROXENE	500 €
FESTIBEAULIEU	600 €
CHIEN FOU	100 €
TOTAL	2 700 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ACCORDÉ
ABLV : ASSOCIATION BASKET LES VANS	100 €
LES RESTAURANTS ET RELAIS DU CŒUR	100 €
ACCA : ASSOCIATION DE CHASSE DE BEAULIEU	100 €
URAM	100 €
Ligue contre le cancer (OCTOBRE ROSE)	300 €
LES POT' ÂGÉS	100 €
ADMR ARDECHE CEVENOLE	250 €
OCCE	250 €
FESTIBEAULIEU	100 €
MAM DES LUTINS DE LA PLAINE	900 €
TOTAL	2 300 €

Soit un total de 5 000 € alloué sur un budget total de 5 000 € voté

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Participation à la mutuelle "santé" des agents

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2026, les collectivités doivent participer au financement d'une mutuelle labellisée pour les agents.

Le Maire propose un montant forfaitaire de 20 euros par mois et par agent non proratisé au temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de verser, à compter du 1er janvier 2026, une participation mensuelle de 20 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Dénomination place et voie nouvelle

Le Maire rappelle la délibération DEL06_17122019, du 17 décembre 2019, validant l'adressage sur la Commune.

Suite aux travaux autour de la Mairie et du Presbytère ainsi qu'un permis de construire à Bec de Jun, il propose de nommer :

- une nouvelle place : Place du Presbytère ou coeur de Village (entre la mairie et le Presbytère)
- un ancien chemin à Bec de Jun desservant une nouvelle construction : Chemin Lambert

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la nomination d'une nouvelle place et d'un nouveau chemin, comme suit :

- Place du Presbytère
- Chemin Lambert

AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Choix de cabinet d'architecte pour la réhabilitation thermique de l'école

Le Maire rappelle la convention de mandat à intervenir entre la Commune et le SDEA, approuvée par

délibération DEL02_15052025, du 15 mai 2025, pour la réhabilitation thermique de l'école. Il indique que, dans le cadre de cette convention de mandat, le SDEA, Maître d'ouvrage délégué, a lancé une consultation pour désigner un Maître d'œuvre pour suivre ce chantier. Après analyses des offres, le SDEA propose de retenir l'Atelier La Ligne comme Maître d'œuvre.

Le Maire propose de retenir le cabinet préconisé par le SDEA.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

APPROUVE la proposition du Maire, de retenir, comme Maître d'œuvre, pour le suivi du chantier de réhabilitation thermique de l'école, le cabinet préconisé par le SDEA, à savoir l'Atelier La Ligne.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Contre : 0

Abstention : Mme BADAROUX Julie

7 - Tarif repas cantine

Le Conseil Municipal a été sollicité par un groupe de parents pour la mise en place de la cantine à 1 euro. Vu que l'Etat ne poursuit par cet accompagnement, le Maire propose d'augmenter la participation de la commune à hauteur de 2 euros au lieu de 1,30 euros.

La Communauté de communes facture le repas à 5,70 euros. La participation des parents est de 4,40 euros à ce jour et elle passerait à 3.70 euros.

La demande de repas cantine à 1 € est refusée par le Conseil Municipal, jugée trop onéreuse pour le budget. Il propose de réunir prochainement, la commission Ecole, pour étudier plusieurs pistes d'aides pour les repas des enfants dont les parents rencontrent des difficultés financières passagères. Cette Commission n'a pas pu se tenir avant, compte tenu de l'entrevue avec les parents déroulée le 18 juillet dernier.

8 - Questions et informations diverses

- Bilan Centre de Loisirs été 2025 : A voir 4 à 5 semaines, et peut-être moins d'enfants pour la 5ème semaine et réduire le nombre d'éducateurs. Problème pour le ménage, lié à la 6ème semaine.

- Infos ressources humaines : Concernant le Compte Epargne Temps et les Lignes Directrices de Gestion, les imprimés de saisine ont été envoyés au Centre de Gestion, pour le Comité Social Territorial du 25 septembre 2025.

DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) : une réunion de travail avec tous les agents se tiendra mercredi 10 septembre 2025, pour établir un listing des risques professionnels par poste.

- Schéma de voirie : en complément de la délibération de nomination d'une nouvelle place et d'un nouveau chemin : le nouveau schéma de voirie avance ; mais il y a quelques points à revoir.

- Panneaux sur l'historique du Presbytère : Présentation du visuel de l'église au Conseil Municipal. Prochaine étape : devis de fabrication et pose. Evocation du QR Code, pour compléter les informations, en lien avec le site de la Mairie.

- Devis sur la mise en place de la Fibre à la Mairie : Les entreprises locales ne sont pas trop spécialisées pour ce genre de travail. Une entreprise spécialiste a proposé ses services (ARA Informatique). Le devis réalisé propose du matériel performant de réseau, internet, câblage, etc et comporte beaucoup plus de téléphonie. Le coût s'élève à : 6 200 € TTC.

En ajoutant l'école et le Presbytère, le surcoût est de 4 000 € TTC.

- Actualisation du site Internet : le site est prêt. Il doit fonctionner avec Intramuros. Régis demande aux membres du Conseil Municipal de faire remonter leurs observations.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,
M. BORIE Jean-François,

Le Secrétaire de séance,
M. ROGIER Jean-Paul,

Mairie de BEAULIEU



